

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## • SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS:	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14.05	Fr. 7.05
Union postale	» 28.—	» 13.—
Majoration pour abonnement par la poste		
Compte de chèques postaux IV b 426		

Paraissant le Mercredi

à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES A L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds.— Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES:  
suisSES 15 centimes, offres et demandes de places 10 centimes le millimètre, étrangères 20 centimes le millimètre. Les annonces se paient d'avance.

### A nos abonnés

Les prix d'abonnement pour 1933 sont fixés comme suit:

	Six mois	Un an
Suisse	7.05	14.05 (francs suisses)
Etranger	13.—	26.—

Les abonnés de Suisse voudront bien renouveler à temps leur abonnement pour l'année 1933, en versant au compte de chèques postaux IV b 426 le montant de leur abonnement au moyen du bulletin de versement annexé au numéro du 14 décembre 1932.

Quant aux abonnés de l'Étranger, nous les invitons à s'acquitter le plus vite possible du montant de leur nouvel abonnement, pour éviter une interruption dans le service de distribution du journal. Pour ceux domiciliés dans les pays ayant adhéré à la Convention de Washington, nous leur rappelons que le paiement peut s'effectuer par mandat international auprès des bureaux de poste, avec une notable économie de frais. Les abonnés domiciliés dans les autres pays, voudront bien nous faire parvenir le montant soit par chèque sur la Suisse, soit par l'intermédiaire d'un de leurs clients ou fournisseurs suisses.

Ce mode de faire est de beaucoup préférable en raison des pertes de change, des frais élevés de recouvrement, de l'impossibilité même de prendre remboursement.

**Nous invitons instamment nos abonnés à vouloir bien payer leur abonnement avant le 31 Décembre 1932; passé cette date les remboursements seront mis à la poste.**

### Feuilleton

2

### Rapport sur la situation générale de l'industrie horlogère

présenté par le Président de la Chambre suisse de l'Horlogerie, à l'assemblée des délégués du 14 décembre 1932, à Neuchâtel.

**Accords de compensation.** Qu'en est-il des accords relatifs aux compensations en nature, en d'autres termes, du troc officiel, dont on espérait beaucoup? Ce système n'a pas donné, jusqu'ici, de résultats bien concluants, par suite, entre autres, des nombreuses mesures protectionnistes prises en faveur de l'agriculture. Une chose est certaine, c'est que notre industrie n'en a pas profité.

Pour permettre à ce système de donner des résultats utiles et appréciables, il y aurait lieu, peut-être, d'étudier la suggestion faite par M. Edgar Milhaud, professeur à l'Université de Genève, dont le principe est basé sur la condition qu'un achat de notre pays à l'étranger soit directement lié à un achat correspondant de l'étranger.

Ce lien serait créé par le mode de paiement. Le pays acheteur paie son achat par des bons émis dans chaque pays par l'Office de compensation. Ces bons auraient une validité limitée suivant les besoins et seraient transmissibles de pays à pays; ils auraient à rentrer dans les pays d'émission, soit par

### Chambre suisse de l'Horlogerie

Le Comité Central de la Chambre Suisse de l'Horlogerie s'est réuni mercredi matin 14 décembre, à Neuchâtel; l'après-midi du même jour avait lieu, sous la présidence de M. Ed. Tissot, Président, l'assemblée des délégués de la Chambre, qui comptait 41 participants.

Après avoir liquidé un certain nombre de questions administratives, et voté un budget de dépenses pour 1933, se montant à fr. 57,000, l'assemblée eut le privilège d'entendre un magistral exposé, fait par M. Ernest Strahm, vice-président du Conseil d'Administration et du Comité de direction de la Superholding sur l'organisation de cette société et son activité présente et future. Dans cette conférence, dont nous aurons l'occasion de rendre compte d'une façon plus complète, dans quelques jours, l'orateur démontra que la Superholding est, depuis quelques semaines, à même de passer à l'exécution du programme constructif pour lequel elle a été créée; la base est maintenant complètement établie, par la concentration en général sous forme de trusts, des parties essentielles de la fabrication du mouvement de montre, à savoir, l'ébauche, le spiral, l'assortiment et le balancier. Cette étape étant maintenant accomplie, la Superholding pourra se vouer entièrement à sa tâche, qui est d'assurer l'exécution des conventions horlogères suisses. Pour y arriver, il est nécessaire qu'elle puisse s'appuyer sur les organisations horlogères, F. H. — U. B. A. H. et Ebauches S. A., comme aussi ces dernières sont dans la nécessité de soutenir leur action d'assainissement en s'appuyant sur la Superholding.

l'achat de marchandises à exporter, soit comme moyen d'existence pour les étrangers qui viennent y séjourner temporairement.

D'après M. Milhaud, ce système permettrait le réveil des exportations, reconstituant le pouvoir d'achat s'adressant au marché extérieur et ranimerait toute l'activité économique nationale; les prix retrouvant dans tous les pays un niveau normal, les restrictions, contingentements, relèvements des droits perdraient leur raison d'être.

Sans pouvoir nous prononcer aujourd'hui sur la valeur effective de cette suggestion, elle nous apparaît à première vue suffisamment intéressante pour qu'elle fasse l'objet d'une étude de l'autorité fédérale.

**Accords de clearings.** L'initiative prise par le Conseil fédéral d'arriver à des accords en vue d'établir des compensations entre les créances commerciales de la Suisse avec certains pays, s'est manifestée tout d'abord par un accord conclu avec l'Autriche, le 12 novembre 1931 et, ensuite, par un second avec la Hongrie, le 14 novembre 1931. L'expérience faite a été plutôt défavorable, il faut le reconnaître. Si les paiements, pour les marchandises exportées en Suisse se sont faits très normalement, auprès des banques nationales étrangères, en revanche, les importateurs en Suisse, de marchandises provenant des pays conventionnels, n'opéraient pas, ou dans une mesure insignifiante, les versements auprès de la Banque Nationale Suisse. Il en est résulté l'impossibilité d'opérer les compensations escomptées. Aussi, la situation vis-à-vis de l'Autriche devint à un mo-

Un échange de vues suivit cette captivante conférence, au cours duquel M. Strahm eut l'occasion de donner des renseignements et de dissiper certains malentendus relatifs à l'activité de la Superholding et des trusts qui s'y rattachent.

L'assemblée aborda ensuite le dernier point de son ordre du jour et vota les résolutions suivantes, proposées comme conclusions, à la fin d'un rapport motivé sur la situation générale de l'industrie horlogère, présenté par le Président de la Chambre:

*La Chambre Suisse de l'Horlogerie doit insister à nouveau auprès de l'Autorité fédérale:*

- pour que la plus grande prudence soit observée dans la politique de contingentement et de restrictions et que leur suppression intervienne dès que les conditions le permettront;*
- pour que la conclusion de traités de commerce avec les pays constituant les principaux marchés pour l'industrie suisse d'exportation intervienne le plus vite possible, de façon à atténuer les mesures restrictives qui entravent l'écoulement normal de ses produits;*
- pour que le système de compensation des devises soit perfectionné, de façon à ce qu'il fonctionne normalement et qu'il rende les services qu'on attend de lui.*

*La Chambre Suisse de l'Horlogerie se déclare nettement hostile:*

- à l'introduction de la semaine de 40 heures de travail qui, sans supprimer le chômage, renchérirait dans de fortes proportions le coût de la production et, par répercussion, le coût de la vie, du fait que le salaire actuel de 48 heures devrait être payé pour le travail effectué pendant 40 heures seulement; que cette mesure, pour produire ses effets, devrait être appliquée uniformément par tous les pays, ce qui est pratiquement impossible et qu'elle provoquera une extension désastreuse du travail à domicile;*

ment si défectueuse, que le Conseil fédéral dut se résoudre à dénoncer, après 5 mois d'expérience, l'accord conclu avec ce pays.

Ensuite de cette dénonciation, les importateurs autrichiens ne furent plus autorisés à verser le montant des créances dues à leur Banque Nationale, les sommes versées antérieurement pouvant, par contre, dans le cas où elles n'étaient pas retirées par les déposants, servir de compensation avec celles que les importateurs suisses avaient l'obligation de verser à notre Banque Nationale Suisse. On est ainsi arrivé à réduire les créances anciennes.

Au mois d'avril, les sommes déposées à la Banque Nationale Autrichienne étaient de fr. 9,239,661.84; elles ont été réduites, jusqu'au 7 décembre, à fr. 2 millions 564,318.58.

Si la compensation ne peut se faire pour des affaires nouvelles, le gouvernement autrichien a toutefois fini par autoriser une compensation des créances provenant de nouvelles opérations, mais au moyen de l'échange de marchandises.

Avec la Hongrie, le système qui semblait devoir jouer à la perfection, puisqu'en 1931, il y avait une importation de Hongrie en Suisse de 39 1/2 millions de fr. environ, pour une exportation de Suisse en Hongrie de 9 1/2 millions de fr., s'est démontré également défectueux.

La cause en est dans le fait que la balance commerciale s'est modifiée dans une mesure exceptionnelle en 1932 et cela ensuite des interdictions d'importation de Hongrie en Suisse, du bétail, des chevaux, des produits carnés et du beurre. La balance commerciale s'en est trouvée complètement



# GROSSISTES!

## Cherchez-vous des

Montres de poche, système Roskopf  
Véritable „Louis Roskopf S. A.“  
„Petit Fils Roskopf“ et „Roskopf Enkel“  
Roskopf mixtes, échappement ancre

Montres de poche, ancre réelle, de 16 à 19<sup>m</sup>, lépine et savonnette, haut. 22 et 26 douzièmes.  
Idem en 16 size, mises à l'heure négative et tirette

Calottes bracelets 10 ½<sup>m</sup>, ancre, 7, 10 et 15 pierres,  
nickel, chromé, plaqué, argent, en toutes formes de boîtes.

Mouvements seuls, remontés prêts à mettre en boîtes:  
10 ½<sup>m</sup> ancre — 16 à 19<sup>m</sup> ancre, 22/12 et 26/12 —  
16 size négatifs, ancre — 16 size négatifs, mixtes, 19<sup>m</sup>/AR.

Spécialités de montres pour automobiles, motocyclettes et bicyclettes  
Chevalets, pendulettes, portefeuilles, montres d'aveugles,  
seconde au centre, avec et sans stop

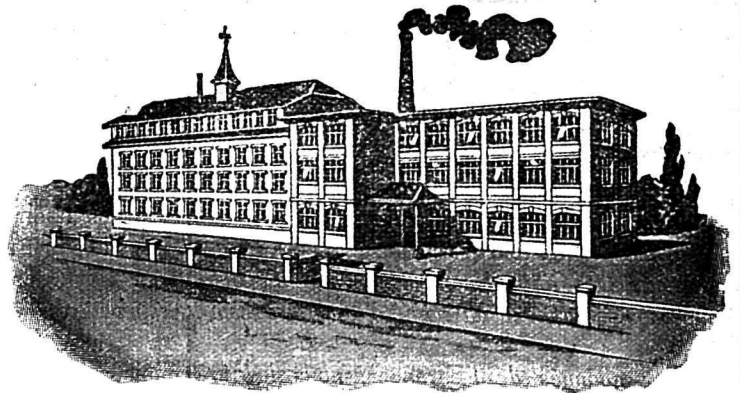
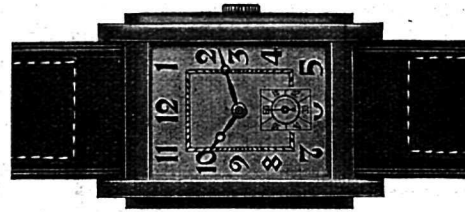
Heures sautantes; automates; façon 8 jours  
Colosses 24, 30, 36 et 42 lignes  
Montres à clefs, à vis, chemin de fer  
Montres maçonniques, pare-chocs, boules

Mouvements 8 jours pour compteurs  
Porte-Echappements Roskopf et ancre  
Etude et entreprise de calibres réservés  
etc., etc.

(Ne vend qu'aux grossistes.)

Adressez-vous à la

**SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER (RECONVILIER WATCH C<sup>o</sup> S. A.)**  
à RECONVILIER (Suisse)



Etablissement fondé en 1902

## L'Information Horlogère Suisse

Siège social: LA CHAUX-DE-FONDS Léop. Robert 42

L'optimisme, un capital, mais...  
non sans la prudence.

Le crédit, un ressort puissant, mais...  
non sans discernement.

Le recouvrement des créances, une chose délicate...  
à confier à des spécialistes.

*Pourquoi...  
ne pas se renseigner à bonne source, avant de traiter?*

*Pourquoi...  
laisser vieillir ses créances, au lieu de les faire rentrer?*

*Pourquoi...  
perdre de l'argent, alors qu'on peut le sauver?*

L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE est là pour vous rendre service, dans le domaine des renseignements et du contentieux. Elle met son expérience, sa documentation, son influence à votre disposition. Si vous n'êtes pas encore membre, devenez-le; demandez votre admission aujourd'hui même. Si vous l'êtes déjà, ayez davantage recours à elle pour tout ce qui est du ressort de son activité.

Adressez-vous à

**L'Information Horlogère Suisse**

Téléph. 21.756 LA CHAUX-DE-FONDS Léop. Robert 42



le plus vos clients, c'est l'aspect extérieur de vos montres. Vous avez donc avantage à leur livrer, outre un mouvement parfait, une jolie boîte et surtout un cadran et des aiguilles proprement garnis de la plus belle matière lumineuse.

Grâce à nos procédés spéciaux, le radium que nous posons reste toujours d'un beau vert, et sa couche, bien qu'épaisse, ne déborde jamais.



**L. MONNIER & C<sup>o</sup>**  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

Tél. 22.438

Tourelles 38

**GENÈVE**

Charmilles 10

Tél. 23.628

69-1 C

Représentants pour la Suisse des Matières lumineuses

**MERZ & BENTELI, BUMPLITZ**



- b) à l'introduction d'un nouvel impôt et plus spécialement de l'impôt dit de crise, faisant l'objet d'une initiative populaire;
- c) à toute tentative ayant pour but de rendre caduques les décisions prises par les Chambres fédérales, quant à la réduction des traitements et salaires des fonctionnaires, employés et ouvriers fédéraux.

## Chronique des Associations patronales

### Association cantonale bernoise des branches annexes de l'horlogerie.

Les délégués des différentes sections composant la F. H. étaient réunis en assemblée générale, vendredi 9 courant, à l'Hôtel Terminus, à Neuchâtel. Toutes les sections étaient représentées et les délégations de celles-ci assistaient au complet à la séance.

Après avoir adopté le budget de l'exercice 1933, l'assemblée entendit des exposés très intéressants sur le travail de réorganisation entrepris par la mise sur pied du régime conventionnel dont nous avons maintes fois entretenu nos lecteurs.

Il s'agit incontestablement d'une œuvre de longue haleine et à côté des difficultés prévues, de nombreuses autres questions sont venues se greffer sur le plan primordial, compliquant singulièrement la tâche de nos organisations. L'assemblée, affirmant sa confiance dans la réalisation complète de l'œuvre entreprise, émit finalement un vote recommandant aux signataires individuels des conventions, de ne pas se prévaloir de l'ambiguïté de certaines solutions sans doute provisoires.

L'assemblée adopta ensuite un règlement proposé par la commission spéciale dite d'assainissement, dans le but de parfaire l'éducation commerciale, parfois incomplète, de certains fabricants.

### Association cantonale bernoise des Fabricants d'horlogerie.

Cette association a tenu son assemblée générale d'automne, jeudi 15 courant à l'Hôtel Elite, à Bienne, sous la présidence de M. C. Monfrini, de Neuveville. Malgré la dureté des temps, un grand nombre de chefs d'entreprises appartenant à cette association, qui groupe près de 200 membres, avaient tenu à répondre à la convocation.

Après l'adoption du budget, l'assemblée entendit un rapport de son secrétaire général sur la question de la réorganisation horlogère et, d'une manière générale, sur les problèmes économiques à l'ordre du jour.

La tournure prise par l'œuvre de réorganisation entreprise sous l'égide de la Super-Holding suscite de nombreuses craintes dans les milieux bernois,

déséquilibrée et les créanciers suisses finirent par se trouver dans la même situation que ceux de l'Autriche, les dépôts effectués à la Banque Nationale Hongroise étant de beaucoup supérieurs à ceux effectués à la Banque Nationale Suisse.

Il est vrai que la Confédération a essayé de neutraliser cette différence, en faisant en Hongrie des achats d'orge pour une somme d'environ 4 millions. Cette mesure apportera une certaine détente, mais elle sera loin de suffire; aussi les exportateurs suisses ont-ils décidé d'agir directement par le moyen d'une Société ayant pour but de provoquer l'importation en Suisse de certaines catégories de marchandises, en vue de faciliter le jeu des compensations entre créanciers hongrois et suisses.

Espérons que les autorités fédérales, au lieu de mettre un obstacle à cette initiative, par de nouvelles mesures de restrictions, lui prêteront, au contraire, leur appui, ainsi que la promesse en a été faite.

La somme des créances suisses en Hongrie s'élève au 7 décembre 1932, à fr. 17,560,726.29.

Avec la Yougoslavie, un accord a été également conclu en avril 1932; lui aussi, malheureusement, commence à accuser un excédent d'avoirs suisses, d'environ 6 1/2 millions à fin novembre dernier. Ici encore, les exportateurs envisagent certaines mesures propres à permettre la régularité des compensations.

L'accord fait avec la Bulgarie en mars, est celui qui fonctionne le moins mal, ensuite de l'augmentation du contingent d'œufs accordé par la Suisse à ce pays, ce qui a permis d'équilibrer la balance commerciale. Disons, en passant, que cette décision a été favorable à notre industrie, le gouvernement bulgare ayant consenti à un abaissement des droits sur les montres.

Le total des sommes dues à la Suisse par la Bulgarie, au 7 décembre, s'élève à fr. 7,570,775.47.

Un accord est actuellement en discussion avec la

touchant aux branches annexes de l'horlogerie, craintes qui se sont extériorisées dans une discussion qui a suivi la lecture des rapports.

L'assemblée pris aussi position contre l'impôt de crise, qui est réclamé par une initiative partie des milieux de gauche et qui est une forme déguisée d'impôt fédéral direct et permanent.

Avant de se dissoudre, l'assemblée adopta une recommandation à l'adresse de ses membres, visant à la fermeture en raison du marasme, des fabriques pour la période du vendredi 23 décembre 1932 au mardi 4 janvier 1933.

### Fédération suisse des Associations de Fabricants d'Horlogerie (F. H.).

Cette association, qui forme l'une des plus importantes sections de la F. H., et qui probablement groupe le plus fort effectif de membres, a tenu vendredi son assemblée générale, à l'Hôtel Elite, à Bienne.

Près de cent vingt maisons avaient répondu à l'appel, manifestant ainsi leur intérêt pour les importantes questions à l'ordre du jour, en particulier l'œuvre de réorganisation de l'industrie horlogère.

Le budget pour 1933, duement élucidé et comprimé dans la mesure du possible par le comité avant l'assemblée entendit ensuite un rapport du secrétaire général sur la situation économique et sur l'état des différents problèmes qui préoccupent notre monde horloger en ce moment.

La réalisation effective du programme de restauration de l'industrie jurassienne fit évidemment l'objet d'une discussion approfondie et de nombreuses plaintes se firent jour sur des lenteurs que ceux qui sont à la tâche sont les premiers à déplorer. Au vote, une résolution recommandant aux membres de ne pas se prévaloir de la non affiliation d'une fabrique d'ébauches dissidente pour se soustraire aux obligations conventionnelles fut adoptée à la majorité des deux tiers.

L'assemblée protesta ensuite contre toute tentative d'introduction d'un impôt de crise et contre un impôt fédéral direct. Elle se rallia pour terminer à une proposition de fermer les usines, en raison du manque de travail, pour la période du 23 décembre au 3 janvier 1933.

### Interprétation vaudevillesque en Italie des indications apposées sur les objets de métaux précieux et les imitations

Nos lecteurs sont sans doute au courant du procédé utilisé par une maison italienne, absolument dénuée de scrupules, qui met en vente des montres de basse qualité, habillées d'une boîte en métal com-

*Roumanie*; comme la balance commerciale est déficitaire de fr. 15 millions pour ce pays l'accord sera difficile à établir.

En résumé, si l'intervention fédérale dans le domaine des clearings a été, au début, nettement désastreuse au commerce d'exportation, ensuite des mesures de protection prises par la Suisse contre les autres pays contractants, on peut espérer qu'aujourd'hui, avec l'expérience acquise, on arrivera à faire rendre à ce système tous les services qu'on en attend.

**Subsides de fabrication.** Les Chambres fédérales ont voté, dans leur session de mars écoulé un arrêté autorisant le Conseil fédéral à accorder, dans des cas extraordinaires, à des entreprises suisses pour l'exécution de commandes déterminées, des subsides de fabrication. Le subside ne peut être accordé que lorsque, à son défaut, l'établissement en cause ne pourrait accepter une commande et devrait de ce fait fermer ses portes ou réduire fortement son exploitation. Un crédit de 2 1/2 millions fut alloué au Conseil fédéral dans ce but.

En principe, le Comité central de la Chambre, appuyé par l'avis unanime de ses sections, n'a pu se déclarer d'accord avec la mesure votée.

Sans doute, le but de l'autorité fédérale d'aider par ce moyen d'industrie d'exportation est très louable en soi; on peut admettre aussi qu'il serait très judicieux d'employer les deniers publics à des buts productifs plutôt que de servir des secours aux chômeurs, mais d'un autre côté, on doit reconnaître que cette intervention officielle dans ce domaine peut avoir pour conséquence probable une immixtion étatique dans les exploitations industrielles, qu'elle risque de nous amener des représailles de l'étranger et, enfin, qu'au point de vue de la concurrence, elle met l'entreprise qui est au bénéfice des subsides, dans une situation privilégiée à l'égard de celles qui ont la prétention de lutter avec leurs propres forces, sans les secours officiels.

mun très légèrement doré ou cuivré, avec la mention « Oro 18 K. R. ».

La Chambre Suisse de l'Horlogerie avait tout naturellement cherché à faire cesser cette pratique déloyale. Ensuite du retentissement que son intervention a eu en Italie, l'Association des Orfèvres italiens jugea opportun de préciser que la marque « Oro 18 K. R. » ne signifie pas 18 carats or, mais peut s'appliquer sur un objet de métal commun auquel a été ajouté une couverture d'or qui peut être plus ou moins épaisse, suivant le prix de vente.

En d'autres termes, l'indication « Oro 18 K. R. » apposée sur des boîtes de montres montrerait doublement, suivant l'interprétation officielle du Comité Technique National des Orfèvres et Horlogers, qu'il ne s'agit pas de boîtes en or, premièrement en raison du fait que le titre du métal est précédé de l'expression « Oro » (!!!) et deuxièmement parce que le terme « carat » est indiqué par les lettres « K. R. » (carats renforcés) et non simplement « K ».

Il nous a paru intéressant de porter à la connaissance de nos lecteurs cette interprétation, qui tient de la farce et du vaudeville, et qui serait de nature à nous amuser royalement si elle n'ouvrait la porte aux procédés malhonnêtes et déloyaux d'une maison dépourvue de scrupules.

## Chronique financière et fiscale

### Service de compensations.

Situation au 15 décembre 1932

#### Autriche.

Avoir suisse à la Banque Nationale d'Autriche, au 10 avril 1932	fr. 9,239,661.84	
Remboursements aux exportateurs autrichiens	fr. 381,293.08	
Paiements aux exportateurs suisses	» 4,958,864.60	
Compensations	» 1,583,627.18	6,923,784.86
Solde Avoir Suisse		fr. 2,315,876.98
Dernier Bordereau payé No. 1770.		

#### Bulgarie.

Avoir suisse à la Banque Nationale de Bulgarie	fr. 4,518,388.—	
Paiements aux exportateurs suisses	fr. 3,945,247.35	
Solde Avoir Suisse	fr. 173,140.65	
A ajouter:		
Créances suisses non échues en Bulgarie	» 7,087,006.22	
Total à compenser		fr. 7,660,146.87
Dernier Bordereau payé No. 2247/2176.		

C'est de ce principe que s'est inspiré votre Comité central pour s'opposer aux demandes de subsides qui lui ont été soumises par l'autorité fédérale.

Le montant des subsides versés à diverses industries s'élève jusqu'ici à fr. 600,000 environ.

**Aide aux petits industriels en horlogerie.** Par une requête adressée le 21 février 1932 au Département fédéral de l'Economie publique, le Groupement intercantonal des petits patrons de l'industrie horlogère demandait l'aide de la Confédération au moyen de prêts remboursables au bout d'un certain nombre d'années, à déterminer suivant le cas.

Ensuite de rapports d'une commission spéciale, le Conseil fédéral proposera aux Chambres fédérales, dans la session actuelle, de l'autoriser à fonder, conjointement avec les cantons de la région horlogère, un bureau fiduciaire pour les petits industriels en horlogerie. La Confédération participerait par moitié au moins, à la création du fonds capital de cette fiduciaire, mais pour une somme ne dépassant pas fr. 50,000. Elle lui accorderait en outre, pour l'accomplissement de sa tâche, une subvention de fr. 1,200,000 au plus, étant admis que les cantons fourniraient de leur côté une somme de fr. 800,000.

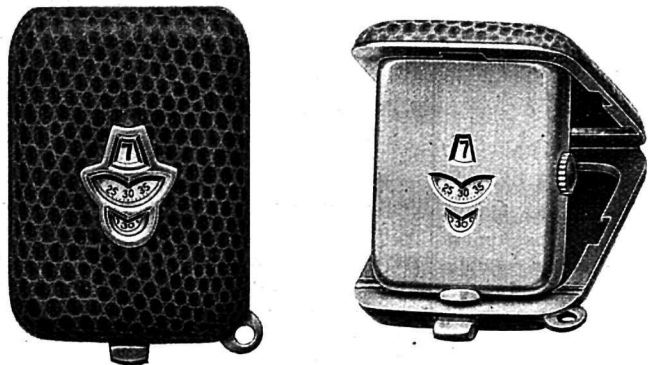
L'activité de la Fiduciaire consisterait à allouer des prêts aux petits industriels horlogers qui se trouvent, sans qu'il y ait de leur faute, dans des embarras financiers et même, exceptionnellement, des subventions à fond perdu, leur permettant d'assainir leur situation.

Ces allocations seraient subordonnées à la condition que l'entreprise n'occupe pas plus de 15 à 20 ouvriers, en période d'activité normale, que son chef prend une part active à la fabrication, qu'il tient une comptabilité régulière et qu'il est inscrit au registre du commerce, depuis le 1er janvier 1928. Il doit s'abstenir, en outre, de tout procédé commercial en opposition avec les intérêts généraux de l'industrie horlogère.

En règle générale, chaque allocation ne pourra dépasser fr. 15,000 et ne devra être accordée que si



**NOUVEAUTÉ**  
Boîte Sport „Heures Sautantes“ breveté  
**LES FILS de ROBERT GYGAX, ST-IMIER**



Nous offrons monopole de vente pour certains pays.

**Fabricants !**

Pour tout ce qui concerne vos  
**Sertissages, Chatons, Bouchons, Emboutissages**

Adressez-vous en toute confiance à

**BRUNNER FRÈRES, LE LOCLE**

Téléph. 31.257

Sertisseurs

Ecreuses 3

**BANQUE CANTONALE DE BERNE**

GARANTIE DE L'ÉTAT

GARANTIE DE L'ÉTAT

Toutes opérations de

**BANQUE - BOURSE - CHANGE**

**Achat et vente de métaux précieux**

Conseil sur le placement de capitaux et sur toutes questions  
financières en général P 157 U

Succursales et Agences pour la région horlogère :

Bienne, St-Imier, Porrentruy, Moutier, Delémont, Tramelan,  
Neuveville, Saignelégier, Noirmont, Malleray, Laufen



FABRIQUE D'HORLOGERIE COMPLIQUÉE  
**Walter MEYLAN**

4, r. Jacob Brandt CHAUX-DE-FONDS Tél. 21.713  
Répétitions. Chronographes. Quantièmes  
Spécialité :  
Chronographe-compteur 15 et 18" bracelets  
RHABILLAGES

**DIAMANTS BRUTS**

pour tous usages industriels.

- Outils diamants -

**BOART-CARBONE-ECLATS**

Pointes, Sablonneux, Burins, Esquilles

**S. H. KAHL, Genève**

12, Bd. du Théâtre

1217-1 X

Agent de :

**J. K. SMIT & ZONEN, Amsterdam**

Adr. télégr. : « Carbonsmit-Genève.

Téléphone 49.021

**J. Estoppey-Reber & C<sup>ie</sup>, Bienne**

Rue des Armes 5 et 7 Maison fondée en 1885 Téléphone 41.06

Adoucissage, Nickelage

Argentage

Damasquinage  
de mouvements  
en tous genres

Travail consciencieux



Lettres dorées  
garanti or pur

Gravure de lettres

Promptes  
livraisons

**Gravure Moderne**

**C. HUGUENIN-SANDOZ, NEUCHÂTEL**

CADRANS, AIGUILLES, CABINETS MÉTAL  
MARBRE ET BOIS POUR PENDULETTES  
GRAVURE SUR MOUVEMENTS, ROCHETS  
COQS, CUVETTES, BOITES, NUMÉROTAGE

Téléphone 14.75

**Fabricants d'ébauches et de fournitures  
décolleteurs !**

Demandez pour contrôler les perçages en série  
les jauges-tampons „H G“ en deux pièces !

Rationnelles, économiques, de précision, de confiance !

Chaque jauge est gravée et étalonnée à 1/1000 de m/m  
manches en acier trempé.

**MICROMÉCANIQUE S. A., Neuchâtel 6**  
anct. Honegger, Golay & Cie.

fournisseurs des ateliers et instituts de contrôle de l'Etat,  
des écoles et des premières fabriques.

**Laque de Chine**

Application de véritable  
laque de Chine, indo-chinoise  
garantie sur facture.  
Travaux sur boîtes de mon-  
tres et objets d'art.

Adressez-vous chez  
**Robert-Delachaux**  
Temple Allemand 71  
La Chaux-de-Fonds.  
Téléphone 24.814.

**Fd. et Ad. Droz**

Parc 91

**La Chaux-de-Fonds**

livrent avantageusement mou-  
vements 4 lig. ovales et 3 3/4 lig.  
rectangles, ancre,



105 x 16 mm.



9,8 x 14 mm.

Machine à polir les arbres de  
barillets, pivots et faces de pi-  
gnons. Meules à cloche spéciales  
de fer, acier-électro, bronze,  
zinc, nickel et fonte grise.  
Machine à polir les gouges et  
colimaçons. Machine à adoucir  
les roues circulaires. Machine  
à couper les balanciers.

**Fritz WOLF**

**LONGEAU** (Berne)  
Téléphone No. 75  
Machines et Fournitures.

**A vendre**

Fabrique de Cadrons Métal, avec ses machines,  
frappes relief, étampes, découpoirs, clichés, stock et  
procédés.

Production environ 3,000 p. par jour.

Faire offres sous chiffre P 4189 C à Publicitas La  
Chaux-de-Fonds.

Commandes importantes sont à sortir pour 1933, en

**mouvements seuls**

ancre 15 pierres, ayant balancier et coqueret nickel,  
3 3/4, 4 1/4, 8 3/4, 6 3/4, 6 1/2, 9 3/4, 10 1/2 et 12 lig.

Cherchons également stocks en tous genres.

Faire offres par écrit, avec prix, sous chiffre  
P 4223 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Personne occupant depuis 15 ans situation diri-  
geante dans importante fabrique d'horlogerie désire

**changement de situation**

pour raisons de famille. Versé spécialement dans la  
fabrication Roskopf, ébauche et terminage.

Offres sous chiffre P 4194 C à Publicitas La  
Chaux-de-Fonds.

**For Manufacturing  
or Purchasing**

Ex Manager (41) of a high grade watch Fac-  
tory offers his services as well as part or all of  
those of the late personal for the purpose of opening  
a workshop or to act as Purchasing Agent.

Write for more particulars to P 6112 J à Publicitas  
St-Imier.



<b>Hongrie.</b>	
Avoir Suisse à la Banque Nationale de Hongrie	fr. 16,875,287.56
Versements à la Banque Nationale Suisse	fr. 14,070,307.82
Paiements aux exportateurs suisses	fr. 6,505,828.43
Solde Avoir Suisse	fr. 10,369,459.13
<b>A ajouter:</b>	
Créances suisses non échues en Hongrie	fr. 6,896,209.85
Total à compenser	fr. 17,265,668.98
Dernier Bordereau payé No. 614.	
<b>Yougoslavie.</b>	
Avoir Suisse à la Banque Nationale de Yougoslavie	fr. 6,303,424.96
Versements à la Banque Nationale Suisse	» 2,834,483.49
Solde Avoir Suisse	fr. 3,468,941.47
<b>A ajouter:</b>	
Créances suisses non échues en Yougoslavie	» 2,996,585.51
Total à compenser	fr. 6,465,526.98
Dernier Bordereau payé No. 1907.	

**Informations**

**Avis.**

On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

BSNTPAPHS VBAPNXP LRXGTSKN.  
T. BVXISH, Le Caire.

— Nous mettons en garde contre:

Blanc, Marcel, Londona Watch Co. Ltd., Londres  
Wulf Lewin, Vilna et Varsovie  
Centrala Zegarmistrzowska N. Lewin & Co., Vilna.

**Encore...**

En 1927 (No. 80 du 12 octobre, page 766), la Fédération Horlogère Suisse publiait une mise en garde contre un nommé Meister, Finsbury Square, London, individu de la plus grande mauvaise foi.

Malgré cela, Meister n'en a pas moins continué ses opérations qui se chiffrent par quelques millions de francs, pour en arriver à une nouvelle suspension de paiement.

Les nommés Geiser & Froehlicher, de Langendorf, qui, en réalité, étaient les employés de Meister, puisqu'ils touchaient un traitement fixe, achetaient pour lui la marchandise, qui leur était facturée par les fournisseurs suisses. Etant responsables des achats

les créanciers et le canton du requérant consentent de leur côté à un sacrifice suffisant.

Bien qu'en principe, la Chambre suisse de l'horlogerie se montre opposée à la politique des subventionnements extraordinaires officiels et qu'elle envisage que la meilleure aide à l'horlogerie résiderait dans la réduction générale des charges fiscales et autres qui pèsent sur elles, elle doit reconnaître que, dans les circonstances actuelles, et spécialement dans le cas qui nous occupe, l'application stricte de ce principe devient difficile.

C'est la raison pour laquelle votre Comité Central, après avoir recueilli l'avis favorable de ses sections, s'est déclaré favorable à l'aide projetée, tout en formulant quelques critiques de détail, relatives aux dangers d'une surproduction, d'un nouvel abaissement des prix et d'une augmentation des stocks. Il demandait aussi que le requérant fasse partie d'une association patronale.

\*\*

Les différentes mesures indiquées ci-dessus, en faveur des industries d'exportation, ne sont, hélas, il faut bien le reconnaître, que des palliatifs; elles n'ont pas produit, jusqu'ici, des résultats bien satisfaisants, il y aura lieu de s'efforcer d'obtenir mieux pour l'avenir.

\*\*

Mais aujourd'hui, des préoccupations d'un autre ordre et d'une grande gravité attirent notre attention et laissent quelque peu à l'arrière plan la solution des questions énumérées ci-dessus.

Vous n'ignorez pas qu'à l'heure actuelle, des mouvements se produisent, tant au point de vue international que suisse, qui risquent de compromettre notre économie nationale et l'avenir de nos industries.

Il s'agit de la semaine de 40 heures et de l'impôt fédéral de crise.

**Semaine de 40 heures.** Dans notre dernier rapport, nous avons déjà signalé la tendance qui se

faits par eux et Meister ne payant plus, ils se sont vus dans l'obligation de demander un sursis.

A Londres, il n'y a naturellement que fort peu d'actif.

Quand Meister a suspendu ses paiements en 1921, il devait la bagatelle de 1 million de fr.; un dividende de 10 % a été réparti, ce qui donne une perte de fr. 900,000.

En 1927, il devait fr. 667,000, sur quoi il a payé un dividende de 22 1/2 %, soit une nouvelle perte de fr. 500,000.

Cette fois-ci, c'est bien modeste, Geiser & Fröhlicher doivent fr. 240,000 environ, le dividende prévu sera de 30 % d'où une perte d'environ fr. 170,000.

Cette énumération nous fait constater une fois de plus que Meister est un individu dangereux et néfaste pour notre industrie; il fait une concurrence déloyale aux maisons sérieuses, grâce aux fournisseurs suisses qui, malgré tout, lui font toujours confiance. Jusques à quand ce manège durera-t-il?

**L'Information Horlogère Suisse**

La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

**Douanes**

**Espagne. — Droits (Agio).**

L'agio dû au cas où les droits de douane, payables en or, sont acquittés en billets de banque ou monnaie d'argent, a été fixé, pour la période du 11 au 20 décembre 1932 à 137.04 %.

**Roumanie.**

**Contingentement des importations.**

Selon décision ministérielle roumaine, l'importation des compteurs à eau, à gaz et leurs pièces détachées, ainsi que tous autres compteurs ou appareils avec mouvement d'horlogerie, excepté ceux électriques, les phonographes et gramophones, etc., est subordonnée à une autorisation délivrée par le Ministère de l'industrie et du commerce.

En outre, les marchandises en question doivent être accompagnées, en plus de l'autorisation d'importation, d'un certificat d'origine délivré par une Chambre de commerce et visé par les autorités consulaires roumaines du pays d'origine de la marchandise.

Cette décision est applicable dès le 8 décembre courant. Toutes les marchandises qui ont été expédiées avant le 6 décembre et qui rentreront en Roumanie avant le 15 janvier 1933, peuvent être importées sans licence.

manifeste dans les milieux socialistes, appuyés par certains gouvernements de réduire la semaine de travail de 48 à 40 heures.

Au point de vue international, la campagne a été déclanchée au B. I. T. par le représentant gouvernemental italien, M. de Michelis. Sur sa proposition, le Conseil d'administration de cette institution, décida par 15 voix contre 6 de soumettre la question à l'étude d'une commission, dont les conclusions seraient discutées à la séance du Conseil de janvier prochain, les décisions prises devant être soumises à une conférence économique mondiale et aux gouvernements.

En Suisse, le mot d'ordre de l'Internationale syndicale s'est manifesté par une motion déposée au Conseil national, ainsi conçue:

« Etant donnée l'urgence de limiter la surproduction, le Conseil fédéral est invité à présenter des propositions tendant à modifier l'art. 40 de la loi sur le travail dans les fabriques, en ramenant la durée du travail hebdomadaire de 48 à 40 heures. »

Pour justifier leur demande, les promoteurs du mouvement prétendent que l'application de la mesure aura pour effet de procurer du travail à un plus grand nombre de chômeurs. La durée du travail, disent-ils, étant réduite de 1/6, la production en sera diminuée d'autant et pour faire face aux besoins, il faudra faire appel à de la nouvelle main-d'œuvre.

Ils prétendent, en outre, que le système des 40 heures permettra une meilleure répartition du travail, dans l'ensemble de la main-d'œuvre et facilitera le déplacement des chômeurs.

Ils prétendent, enfin, que les salaires hebdomadaires actuels pourront être maintenus, c'est-à-dire que, pour une semaine de 40 heures de travail, on pourra payer le même salaire que pour 48 heures. Le salaire, disent-ils, étant plus élevé, comparativement aux heures de travail, il y aura augmentation du pouvoir d'achat, de telle sorte que la hausse des prix de revient qui en résultera sera inférieure à celle des salaires.

**Registre du commerce**

**Faillites.**

**Clôture de faillite:**

5/12/32. — Goytre dit Goitry, Jean, bijoutier-joaillier, Passage des Lions 5, Genève.

**Etat de collocation:**

Faillie: Pierre-Pertuis S. A., fabrique d'horlogerie, Sonceboz.

**COTES**

20 décembre 1932

**Métaux précieux**

Argent fin en grenailles fr. 61.— le kilo.  
Or fin, pour monteurs de boîtes » 3500.— »  
» laminé, pour doreurs » 3575.— »  
Platine » 6.60 le gr.  
Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

**Cours du Diamant-Boart:**

Prix de gros en Bourse au comptant.

	par carat
Qualités ordinaires	fr. 3.70—3.90
Grain fermé, petit roulé	» 4.00—4.20
Boart Brésil	» 4.30—4.70
Eclats	» 3.20—3.70

**Cours communiqués par:**

J.-K. Smit & Zonen, Amsterdam.

Agent: S. H. Kahl, Diamants, Genève.

**Comptant**

London 13 déc. 14 déc. 15 déc. 16 déc.  
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg en £ stg.).

Aluminium intér	100	100	100	100
» export.	100	100	100	100
Antimoine	42-42.10/	42-42.10/	42-42.10/	42-42.10/
Cuivre	28.0 7/16	27.15/7/16	27.16/3/16	28.1.3
» settl. price	28	27.5	27.15/	28
» électrolytiq.	33.3-33.15/	33.-33.10/	33.-33.10/	32.15-32.15/
» best. selected	30.5-31.10/	30.5-31.10/	30.5-31.10/	30.5-31.10/
» wire bars	33.15/	33.10/	33.10/	33.15
Etain anglais	151	149.10	150.10	151
» étranger	149.13/9	148.7/6	149.3/9	149.13/3
» settl. price	149.15	148.10/	149.5	149.15/
» Straits	155.5	154	154.15/	155.5/
Nickel intérieur	260-265	255-260	255-260	255-260
» exportation	37-38 c/d	37-38 c/d	37-38 c/d	37-38 c/d
Plomb anglais	12.10	12.10/	12.10/	12.10/
» étranger	11	10.18/9	11	11.12/6
» settl. price	11	11	11	11.2/6
Zinc	15.1/3	15.1/3	15.7/6	15.7/6
» settl. price	15.2 6	15	15.7 6	15.7/6

Imprimeurs: Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds.

Il est aisé de réfuter de telles allégations. Un des collaborateurs de la Fédération Horlogère Suisse s'est déjà attaché à cette tâche, il y a quelque temps; nous compléterons son exposé en y ajoutant quelques commentaires supplémentaires.

La première question qui se pose, est celle de savoir si la réduction des heures de travail aura réellement pour effet de diminuer le chômage. D'une grande enquête faite en Allemagne, il résulte que cette mesure pourrait donner du travail à un chômeur sur six. Pour ce résultat très médiocre, et encore discutable, — l'enquête ayant été faite dans des milieux favorables au système des 40 heures — vaut-il réellement la peine d'affronter tous les inconvénients, les dangers même qui résulteraient de son application?

Pour le présent, dans l'état de crise que nous subissons, cette mesure sera inopérante, pour les entreprises travaillant à horaire réduit et elle sera préjudiciable pour les autres, qui ne peuvent pas, dans tous les cas, compenser la perte de production résultant de la restriction du travail.

Pour l'avenir, c'est-à-dire au moment où la situation sera redevenue normale, cette réduction provoquera infailliblement une surrationalisation et un développement des moyens mécaniques, techniques et d'organisation, qui suppléeront très facilement à la diminution de la production, sans qu'il soit besoin d'utiliser de la main-d'œuvre supplémentaire. Aussi est-ce une illusion de croire, qu'à une diminution déterminée de la production correspondra automatiquement une diminution correspondante du chômage.

Quant à une meilleure répartition du travail, dans l'ensemble, elle constitue une pure utopie. La main-d'œuvre dans la plupart des industries et spécialement dans l'industrie horlogère, n'est pas interchangeable et quant au transfert des chômeurs d'une branche dans une autre ou d'une région dans une autre, chacun peut se figurer les difficultés insurmontables que ce système pourra présenter.





**LES BOITES de qualité**  
 en plaqué or laminé  
 10 ans 20 microns  
 20 ans 40 microns  
 sont livrées par la  
*Fabrique de boîtes*

Cal. 8<sup>3</sup>/<sub>4</sub> - 12 lig, Fontainemelon  
 Cal 6<sup>3</sup>/<sub>4</sub> lig. A. S. 624

**BIELNA S.A., BIENNE**  
 PLAQUÉ OR LAMINÉ ET ARGENT  
 seulement aux Fabricants d'horlogerie.

**PIERRES FINES** pour l'Horlogerie  
**Rubis scientifiques**  
 qualité soignée, en tous genres  
 Grenat, saphirs, rubis, etc. fabriqués entièrement par


**THEURILLAT & CO**  
 - Porrentruy -  
 LIVRAISON PAR RETOUR 2291



**Installations de dépoussiérage**  
 pour tours à polir, lapidaires.  
 Aspiration des vapeurs de bains de chromage,  
 de dorage et autres.  
 Aspiration de fumées, d'exhalaisons.  
 Se recommande, Téléphone 23.74

**ALFRED RUEFLI, Ventilations, BIENNE**  
 Excellentes références. Route de Boujean 52 a.

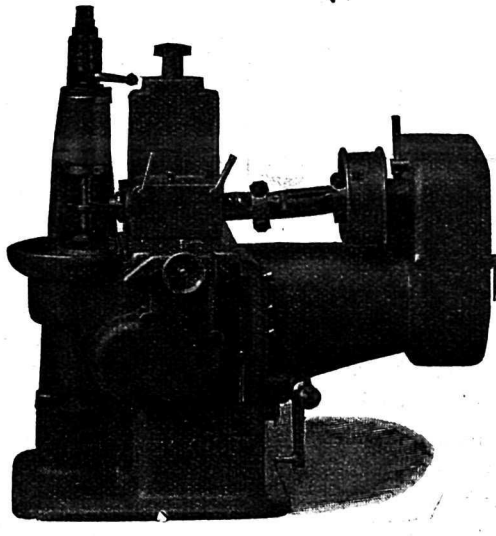
**SERTISSAGES DE 3 A 20 LIGNES**  
 (les plaques à sertir se font chez moi, sans engagement pour le client)  
**Sertissages combinés - Bouchons et fixes**  
 TRAVAIL SOIGNÉ — PIERRES DE QUALITÉ  
 Demandez mes derniers prix  
**F. GONSETH-CRIBLEZ, BIENNE**  
 Téléphone 20.79 Rue de la Société, 5



*Fabrique de ressorts soignés pour montres*  
**VIE LOUIS PERRET & FILS**  
 LA CHAUX-DE-FONDS SUISSE

**MIKRON S. A.**  
 Fabrique de Machines  
**BIENNE**  
 Téléphone 48,18

**Machines modernes**  
 pour la fabrication de l'ébauche.  
 Tours et fraiseuses d'outilleurs.



**Mouvements baguette**  
 3 et 4<sup>1</sup>/<sub>4</sub>" Eta, 3<sup>3</sup>/<sub>4</sub>" Fontainemelon, 4<sup>1</sup>/<sub>4</sub>" Peseux, 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub>" A. S., ainsi que tous mouvements ronds et de forme, de 4<sup>3</sup>/<sub>4</sub> à 9<sup>3</sup>/<sub>4</sub> lig., heures sautantes instantannées 4<sup>1</sup>/<sub>4</sub> et 6<sup>3</sup>/<sub>4</sub>" Peseux, en qualité soignée sont fournis par

**BENOIT FRERES**  
 Téléphone 22.735 LA CHAUX-DE-FONDS Rue du Parc 128

**SERTISSAGES**  
 tous calibres  
**MARCEL RENCK, BIENNE 7**  
 Chemin du Cordier 11 Téléphone 38.31  
 Régulier — Droit — Prix avantageux

**BANQUE PERRET & C<sup>IE</sup>**  
 9, rue Léopold Robert LA CHAUX-DE-FONDS rue Léopold Robert, 9

Ouverture de:  
 Comptes-courants et Comptes de Dépôts aux conditions du jour les plus favorables.  
 Escompte et Encaissement d'Effets sur tous pays.  
 Chèques et traites sur toutes places importantes.  
 Changes de Monnaies et Billets de banque étrangers.  
 Exécution d'ordres de bourses sur les places suisses et étrangères.  
 Encaissement de coupons.

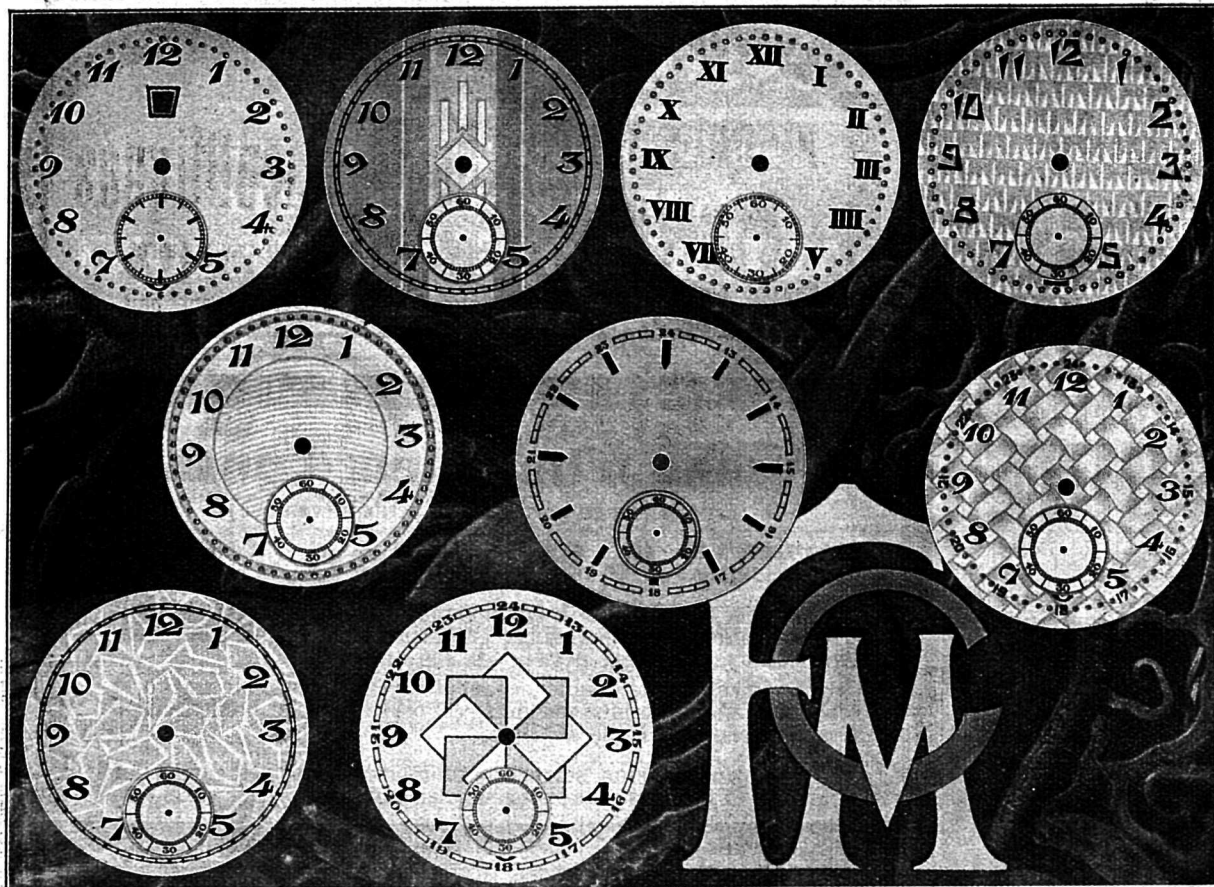
Usine de Dégrossissage d'Or, d'Argent et de Platine 18, rue du Grenier, 18

Achat et Vente de Métaux précieux en Lingots, Barres, Monnaies, Déchets, etc.  
 Vente d'Or, Argent et Platine préparés à tous titres, qualités et dimensions p<sup>r</sup> monteurs de boîtes, bijoutiers, etc  
 Plaques argent p<sup>r</sup> cadrans.  
 Or fin pour doreurs.  
 Paillons or et argent. 82-1 C

exigez le **Chromage**  
**A. STROHL & C<sup>ie</sup>, Bienne**  
 Téléphone 23.77 6, Chemin de la Champagne.

La Maison **H. Beaumann & Co., Les Bois**  
 livre dans les plus brefs délais tous les genres  
**d'Assortiment à cylindre de 3<sup>3</sup>/<sub>4</sub> à 12<sup>1</sup>/<sub>2</sub> lig.**  
 en qualité irréprochable et au prix de la concurrence. 289 J





GRAVURE DE LETTRES

## A. ROULET- HUGUENIN ET FILS LE LOCLE

CADRANS  
POUR PENDULETTES  
TOUS STYLES  
DÉCORATION  
MARQUES AMÉRICAINES

**PROCÉDES  
MODERNES**

### Employée de bureau

Demoiselle active, très expérimentée branche horlogerie-bijouterie, bien au courant de la fabrication ainsi que de tous les travaux de bureau, expéditions, comptabilité, correspondance, habile sténo-dactylographe français et évent. anglais cherche changement de situation pour le 1er mars ou époque à convenir. Meilleures références à disposition.

Adresser offres sous chiffre P 4124 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

### Fabrique d'horlogerie cherche représentant

sérieux et actif, bien introduit chez les détaillants suisses, désirant s'adjoindre belle collection de montres bracelets pour dames et hommes. Qualité bon couraut et soigné. Offres avec références sous chiffre O 22855 U à Publicitas Bienne.

### Palestine

On cherche des offres de calottes et montres tous genres, ainsi que mouvements seuls.

Offres sous chiffre Z 1116 Z à Publicitas Zürich.

### Nous sommes acheteurs de lofts de montres

égrenées, poches et bracelets, bonne qualité; paiement comptant.

S'adresser **Pelletier-Barth, Terrassière 6, Genève.** Téléphone 27.517.

Mais là où réside le plus grand danger, c'est dans la question salaire. Payer un travail de 40 heures au même taux que celui de 48 heures, c'est accroître dans d'énormes proportions le prix de revient et le prix de vente, c'est empêcher l'écoulement normal des produits dans la consommation, c'est, pour notre industrie horlogère, déjà fortement handicapée aujourd'hui, vis-à-vis de la concurrence étrangère par ses prix de revient trop élevés, la mort sans phrase; avec une nouvelle augmentation du prix de la main-d'œuvre; la lutte deviendrait impossible, d'autant plus que ce prix constitue la plus grande partie de la valeur du produit.

D'ailleurs, en admettant même qu'à une réduction des heures de travail corresponde une diminution relative des salaires, les prix de revient n'en subiraient pas moins une majoration appréciable, parce que le fait qu'un plus grand nombre d'ouvriers travaille moins longtemps, a nécessairement pour effet d'augmenter les frais généraux et surtout ceux de la production, par suite de l'utilisation moins prolongée des machines.

Enfin, autre argument, en admettant même que la semaine de 40 heures puisse présenter certains avantages, elle doit nécessairement se faire uniformément dans tous les pays, car à défaut, ceux de bonne foi qui se conformeraient à cette législation se trouveraient grandement handicapés dans la concurrence internationale vis-à-vis de ceux des Etats, qui appor-

### On sortirait

des terminages 8 3/4 cyl. bascule et à vue, ainsi que des 11 lig. bascule et à vue cylindre. On fournit tout. Des termineurs sérieux et capables sont priés de faire des offres en indiquant la quantité et le prix.

Ecrire sous chiffre P 1661 H à Publicitas Moutier.

### Fabricants, Exportateurs.

Vous faites de superbes montres avec mes mouvements

**17 lig. 14/12**

16 rubis, fournitures

1<sup>re</sup> qualité

Prix avantageux.

Horlogerie **A Dubied** Chaux-de-Fonds Tél. 22.374

### Pierres fines

Vérifiages — Amincissages (Flachschleiferei) aux prix du jour.

Se recommande, **A. Girard ERLACH**

### Grandisseur

de pierres fines demande travail à domicile. Travail soigné et de précision.

Prix 30 cts. le 100 — grenat 20 cts. le 100.

Offres à **Giuseppe Frigerio, Novazano** (Tessin)

Qui entreprendrait

### dorages

d'articles de masse. Seulement travail de qualité.

Offres sous chiffre **P 4104 Bn à Publicitas Baden.**

On cherche

### Fabricant de boîtes métal

pour occuper local disponible et travailler en collaboration avec Fabrique d'horlogerie. Situation particulièrement favorable au point de vue main-d'œuvre, force motrice électrique et impôts.

S'adresser par écrit sous chiffre P 15638 MA à Publicitas Bienne.

### Représentant

ayant lancé grandes marques étant introduit 1<sup>re</sup> maisons Paris-Provence, Espagne, Italie, Belgique, désire trouver fabricants voulant se créer débouchés. Ecrire **Comtant No. 246318**, rue Vivienne 17, Paris.

### Pierristes

Atelier installé pour travail en grande série entreprendrait encore des tournages de rondelles et du lapidage à des prix intéressants.

Offres sous chiffre **P 4222 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

### A. Vogel, Pletierlen

pr. Bienne — Tél. 44.

Compte de chèq. post. IV a 248.

Meules en saphir, filières saphir, diamant et métal dur, outils en diamant en tous genres, pierres boussoles, rondes et co-niques, pierres pour régulateurs de précision, pierres grandes-moyennes, tous genres de pierres d'après modèle. Pierres d'horlogerie, rhabillage pour l'exportation.

### Coffre-fort

On en demande un de grandes dimensions.

Adresser offres au **Grefte Municipal de Bex** (Vaud).

### COTES

	Comptant			
Paris	14 déc.	15 déc.	16 déc.	17 déc.
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)				
Nitrate d'argent	180	180	180	180
Argent	260	255	255	255
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	27.000	27.000	27.000	27.000
» iridié 25 %	41.500	41.500	41.500	41.500
Iridium	75.000	75.000	75.000	75.000
(en francs français par gramme).				
Chlorure de platine	12,—	12,—	12,—	12,—
Platinite	14,15	14,15	14,15	14,15
Chlorure d'or	9,15	9,15	9,15	9,15
London				
	14 déc.	15 déc.	16 déc.	17 déc.
(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).				
Or (shill.)	125/6	125 3/2	124 1/2	124 7/12
Palladium (Lstg.)	4-4.10/	4-4.10/	4-4.10/	4-4.10
Platine (shill.)	180	180	180	180
(par once standard 925/1000 en pence).				
Argent en barres	17 1/8	17.1/16	17.1/16	17
New-York				
	14 déc.	15 déc.	16 déc.	17 déc.
(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).				
Argent en barres	25.1/8	25.1/8	26.1/8	25.1/8

teraient à tourner cette règle autant d'habileté qu'ils n'auraient mis d'ostentation à s'y rallier autour des tapis verts de Genève.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe au sujet du système des 48 heures, pour se convaincre qu'une telle unité est impossible à obtenir. Alors qu'à Genève, la résolution a été unanimement adoptée, on constate aujourd'hui que, sur 58 Etats intéressés, quinze l'ont ratifié et, encore, quatre avec réserves. Il est vraiment paradoxal de voir le B. I. T., qui s'est montré incapable de réaliser les 48 heures sur le plan international, chercher à l'obtenir pour les 40 heures.

On peut aussi se demander si certains pays ne sont pas zélés ardents des 40 heures pour la seule raison qu'ayant comprimé chez eux les salaires à l'extrême, ils espèrent par là concurrencer la production de ceux qui ont su maintenir, dans l'intérêt de leur personnel, une rémunération de travail plus élevée.

Enfin, la semaine de 40 heures aurait encore pour conséquence, la disparition d'entreprises financièrement trop faibles pour supporter cet accroissement de charges, un nouvel exode vers la ville de la main d'œuvre, une augmentation du nombre des fonctionnaires publics, une élévation certaine des prix de revient et, comme conséquence, un notable renchérissement du prix de la vie.



**Installations de dépoussiérage**  
 pour  
**Lapidaires, Tours à polir, etc.**  
 Innombrables références, 35 ans d'expériences  
**Ventilation S. A., Stäfa**  
 P 6 Z Zurich

**Ressorts** pour petites montres depuis 2 1/4"  
 pour montres de poche  
 pour montres 8 jours  
 INSTALLATION ULTRA-MODERNE  
**FABRIQUE DE RESSORTS**  
**PAUL DUBOIS, CORGÉMONT**

87<sup>me</sup> année **VIENT DE PARAÎTRE** 1933 75<sup>me</sup> édition

**INDICATEUR DAVOINE**

Indicateur général de l'horlogerie suisse et pays limitrophes  
 Volume de 1044 pages

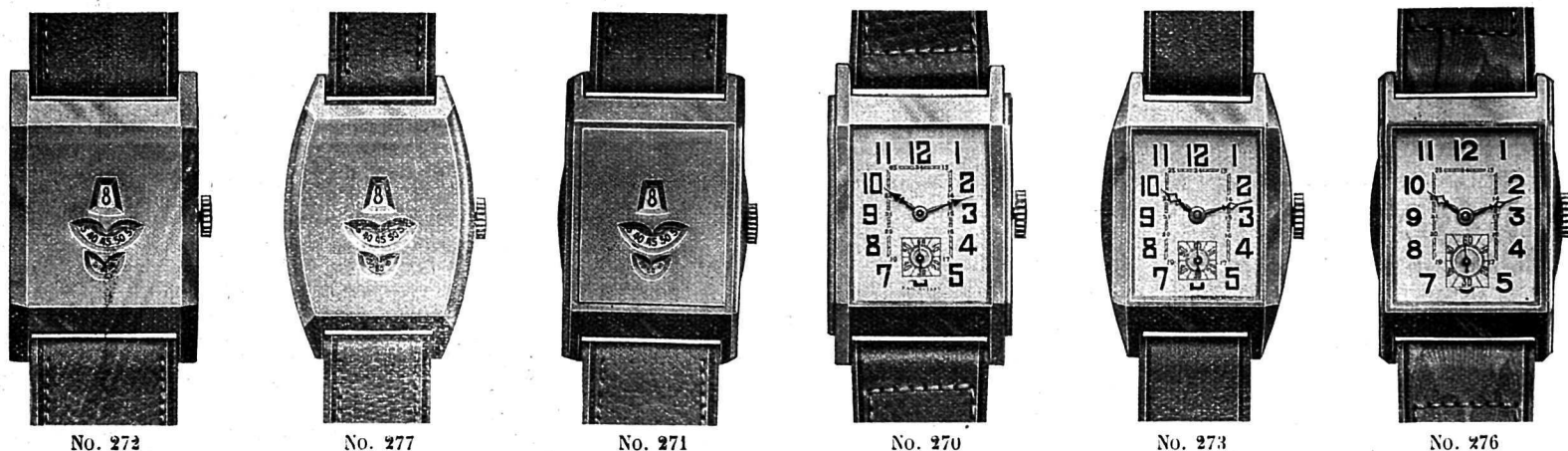
Recueil d'adresses de cette industrie et des fabriques de bijouterie, de joaillerie de lunetterie, de machines et pièces à musique. — Un résumé des dispositions légales sur le contrôle des matières d'or et d'argent. — Le tableau des **droits de douane avec tous les pays.** — Une table alphabétique des Marques de fabrique. — Un vocabulaire français-allemand-anglais. — **Des renseignements utiles.**

**Prix:** Suisse, fr. 5.—, autres pays, fr. 6.— suisses.

**Editeur: A. GOGIER Publicité, Société Anonyme**  
 Rue du Parc 9 ter **LA CHAUX-DE-FONDS** Rue du Parc 9 ter

**Bureau d'Ingénieur-Conseil**  
 (spécialiste en horlogerie et petite mécanique)  
**LAUSANNE** 2, Grand-Pont **A. Bugnion** **GENÈVE** 20, rue de la Cité  
 Dépôts en Suisse et à l'étranger de brevets d'invention, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels. Expertises sur la valeur des brevets d'invention.  
 Examens sur la qualité des montres et études pour améliorer leur fabrication. Etablissements de calibres. Mise au point d'inventions et constructions de modèles.  
 Monsieur Bugnion se rend régulièrement dans les cantons de Neuchâtel et Berne; rendez-vous sur demande. 1633-1 X

**LOUIS LANG S. A., PORRENTRY**



No. 272

No. 273

No. 271

No. 270

No. 274

No. 276

Quelques modèles des genres que nous exécutons en **argent, métal chromé et plaqué or laminé.**

Tél. 1.80

**LOUIS BANDELIER, Nিকেleur, SAINT-IMIER**

Tél. 1.80

**ARGENTAGES EXTRA SOIGNÉS, COURANTS ET SÉRIES ANGLAGE DE PONTS GRAVURE DE LETTRES**

LIVRAISON EXTRA RAPIDES

PRODUCTION JOURNALIÈRE: 2000 CARTONS

(COMMISSIONNAIRE SPÉCIAL POUR LA CHAUX-DE-FONDS ET LE LOCLE)



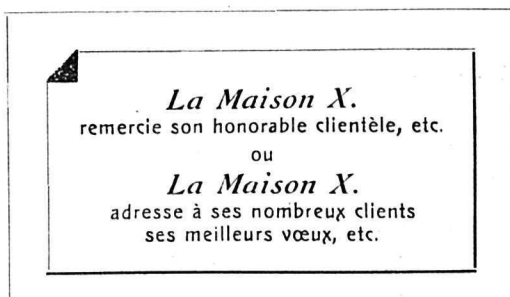
**ATTENTION!!** IMPORTANTE DÉCOUVERTE D'UN BAIN SPÉCIAL INOXYDABLE, RÉSISTANT A TOUTES LES INFLUENCES. — PROCÉDÉ GARANTI INATTAQUABLE. — SE PRÊTE MERVEILLEUSEMENT POUR LES MOUVEMENTS EXPORTÉS DANS LES PAYS D'EXTRÊME-ORIENT.

**Souhais de Nouvel-An**

Comme chaque année, „La Fédération Horlogère Suisse“ publiera dans son dernier numéro de l'année, une série **d'annonces-souhais de Nouvel-An**, dont ci-contre un modèle de grandeur et de texte (celui-ci est variable à volonté). Grâce à cette publicité, étendue et peu coûteuse, vous pouvez supprimer l'envoi des cartes habituelles de bonne année. De plus, vous atteignez chacun et vous évitez de froisser des susceptibilités par suite d'oubli dans l'envoi des cartes.

Le dernier délai pour l'acceptation des annonces expirant le 25 décembre, nous engageons les clients à nous communiquer immédiatement le texte à publier en spécifiant bien le nombre de **cases désirées.**

Grandeur exacte d'une case.



Grandeur exacte d'une case.

Prix: 1 case fr. 6, 2 cases fr. 11,50, 3 cases fr. 16,50, 4 cases fr. 22

**PUBLICITAS, Succursale de La Chaux-de-Fonds**